



Blanquer teste un manuel de lecture officiel: vers une caporalisation des enseignants ?

L'Education nationale expérimente dans dix départements son propre manuel de lecture, susceptible d'être déployé à terme à plus grande échelle. Des chercheurs et éditeurs craignent une atteinte à la liberté pédagogique et s'alarment de l'interventionnisme de Jean-Michel Blanquer. [éducation](#)

Depuis son arrivée rue de Grenelle, Jean-Michel Blanquer entretient une appétence pour les évaluations et les méthodes d'apprentissage. Le ministre de l'éducation nationale a une idée très sûre de ce qu'il convient de faire pour améliorer les performances souvent préoccupantes des écoliers français. Cette fois, ses équipes ont décidé de prendre en main l'enseignement de la lecture : à la fin août, un manuel baptisé Pour apprendre la lecture et l'écriture au CP a été édité par l'Education nationale. Du jamais vu.

D'ordinaire, les enseignants choisissent eux-mêmes leurs manuels, parmi une trentaine élaborés par des éditeurs scolaires, tels Bordas, Hatier, Retz ou Nathan, qui respectent les instructions officielles délivrées par le ministère.

Cette méthode de la rue de Grenelle a été, pour l'heure, distribuée dans 350 classes de dix départements, soit auprès de 10 000 élèves, et son efficacité doit être évaluée par un laboratoire de recherche, dont les conclusions sont attendues courant 2021.

Si la démarche est passée jusqu'ici inaperçue, elle soulève nombre de questions et risque de créer le trouble dans le milieu éducatif. Cet interventionnisme du ministre inquiète certains chercheurs, ainsi que les éditeurs scolaires, dans un contexte de débats récurrents et inflammables sur la bonne méthode d'enseignement de la lecture. Il faut dire que la dernière étude PIRLS a montré que les écoliers français se situent dans la moyenne des pays de l'OCDE pour le décodage mais pèchent en matière de compréhension des textes. Plusieurs personnes qui connaissent bien le dossier ont en tout cas refusé de nous répondre, invoquant la sensibilité du sujet.

Le ministre n'en est pas à sa première tentative de cadrer le travail des enseignants. À son arrivée rue de Grenelle en 2017, Jean-Michel Blanquer, défenseur d'une méthode syllabique «stricte» pour la lecture, avait déclenché une polémique visant la méthode dite «globale». Puis il avait, dès 2018, fait publier un «guide orange» de 130 pages rédigé par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), afin de fixer une doctrine d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les enseignants du premier degré, sans que le Conseil scientifique de l'Education nationale n'ait été suffisamment consulté, ni l'Inspection générale. Aujourd'hui, les signaux de sa volonté de reprise en main de la pédagogie se font de plus en plus visibles.

Interrogé par Mediapart, le ministère réfute vouloir créer un manuel à proprement parler et insiste sur le fait que les enseignants qui utilisent cette méthode sont volontaires, que cela n'empêche pas les éditeurs de proposer leurs propres ouvrages. Rue de Grenelle, on explique aussi qu'il s'agirait, loin d'un manuel d'Etat, de s'appuyer sur le travail des chercheurs pour «analyser l'impact pour les professeurs et les élèves qui utiliseront ces documents. Il faudra voir comment les enseignants s'en emparent et comment les parents s'en saisissent».

Le conseil scientifique avait produit, fin 2019, un rapport d'analyse d'une dizaine de manuels de lecture disponibles sur le marché, en collaboration avec l'académie de Paris, qui avait retenu deux manuels conformes aux exigences ministérielles défendant la méthode syllabique stricte –la même utilisée dans le manuel ministériel. C'est-à-dire une méthode qui ne délivre aux enfants que des mots qu'ils peuvent déchiffrer à cent pour cent. Par exemple, ils ne pourront pas lire «bateau» tant qu'ils n'auront pas appris que le «o» s'écrit également «au». En réalité, sur le terrain, les enseignants ont plutôt recours à une forme mixte, la syllabique avec une pincée de globale.

Ancien éditeur scolaire, auteur de Vers une nouvelle guerre scolaire (La Découverte, 2019), Philippe Champy ne s'étonne pas de ce nouvel épisode dans la bataille de la lecture. Dans son ouvrage, il mettait déjà en lumière cette offensive menée par ministère en faveur des

neurosciences, des expérimentations, des instructions de plus en plus précises données aux enseignants, quitte à oublier la liberté pédagogique, point cardinal de l'enseignement français.

Pour lui, la publication du «guide orange» était déjà un indice important éclairant les méthodes de gouvernance de Jean-Michel Blanquer. «Cela montre que l'enseignement de la lecture et de l'écriture au CP est bien un point névralgique de la remise en cause du consensus républicain autour du pouvoir des professeurs du primaire.» Chose qui ne serait pas tolérée pour les enseignants du collège et du lycée.

Pour lui, cet intérêt pour l'enseignement des fondamentaux révèle aussi que la guerre larvée, jugée artificielle par certains acteurs de la communauté éducative, entre «pédagos» et «neuros» existe encore. «Derrière l'affirmation affichée d'améliorer l'efficacité de l'enseignement, l'enjeu est d'obtenir une victoire symbolique et institutionnelle sur les professeurs des écoles taxés collectivement de "pédagogisme".»

Depuis trois ans, des crises nourries par ces clivages ont émaillé la vie du ministère de l'éducation nationale. En témoignent les conflits qui se sont succédé au Conseil supérieur des programmes (lire ici ou là).

En ce qui concerne l'expérimentation actuelle, il souligne que le numérique n'est jamais évoqué. «Ce projet entre donc en concurrence frontale avec les offres éditoriales des éditeurs scolaires. Il faut noter aussi que les progressions proposées dans cette méthode diffèrent de celles préconisées par le conseil scientifique mis en place par le ministre», relève Philippe Champy. Ce qui signifie qu'il sera difficile d'apposer une caution scientifique sur ce projet. Les élèves seront évalués en 2022 sans comparaison avec aucune autre méthode.

Sur le fond, la méthode a été élaborée par une équipe de l'académie de Paris, Isabelle Goubier, une inspectrice de l'Éducation nationale, et trois conseillères pédagogiques, Catherine Dorion, Catherine Richmann et Catherine Mesme.

Une expérimentation analogue, sans protocole de recherche, a été menée à Paris dès 2017 et le ministère se base sur celle-ci aujourd'hui.

Plusieurs régions ont été sélectionnées pour accueillir cette expérience : les Bouches-du-Rhône, l'Oise, le Jura, l'Ardèche, l'Eure-et-Loir, la Corse-du-Sud, les Yvelines, La Réunion, les Pyrénées-Orientales et Paris. Ces départements ont été choisis pour la diversité des publics scolaires qu'ils accueillent : zone d'éducation prioritaire, milieu urbain, semi-urbain, outremer, territoire rural isolé, y compris des zones de moyenne montagne.

À ce stade, le laboratoire chargé d'évaluer l'efficacité de cette méthode n'est pas connu : un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en septembre, pour une sélection d'ici à la fin du mois. Dans cet AMI ouvert aux labos de recherche de l'enseignement supérieur, on peut lire que «l'objectif général de cette méthode est l'acquisition de gestes professionnels efficaces pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture au CP, au bénéfice de la progression des élèves. La mise en œuvre de l'expérimentation à Paris a montré que c'est la combinaison de la méthode et de l'accompagnement qui permettait de faire évoluer les résultats dans les évaluations de CE1 pour les élèves bénéficiaires de la méthode en CP.»

Le protocole expérimental sera défini en lien avec l'Inspection générale de l'éducation et le conseil scientifique, organe présidé par Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France et titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale, très proche du ministre. Ce fêru de neurosciences est un fervent défenseur de ce type d'expérimentation, censée donner la bonne recette pour l'apprentissage, quitte à se démarquer des préconisations pédagogiques classiques. Le conseil scientifique a par ailleurs produit bien peu de littérature depuis son installation en deux ans et demi d'existence.

Cette méthode est censée favoriser le suivi des apprentissages par les parents, et les retours d'expérience des professeurs participants permettre d'améliorer la méthode.

Pour Roland Goigoux, professeur des universités en sciences de l'éducation et spécialiste de la lecture, «l'objectif majeur de cet [AMI] est d'étudier comment se déploie cette méthode pour préparer sa généralisation à toute la France. Il ne s'agit pas de l'évaluation de l'efficacité de la

méthode. Des équipes de recherche vont étudier les pratiques des enseignants par des observations ou des entretiens pour savoir comment se passe la mise en œuvre de la méthode, l'appropriation est le mot-clé.»

Le ministère, qui parle aujourd'hui d'une «étape de déploiement élargi», pourrait envisager ensuite une large diffusion par Canopé, l'organisme public d'édition du ministère, qui ne publie que pour les enseignants d'ordinaire, ou nouerait un partenariat avec un ou deux éditeurs scolaires.

Ce qui contrevient à la doctrine républicaine énoncée par la III^e

République. Pour certains interlocuteurs, au fait de ce dossier, la publication d'un manuel estampillé par le ministère pourrait même créer un précédent dangereux pour les prochaines années. Qui interdirait à un futur gouvernement de s'emparer de l'écriture de l'histoire, par exemple? Dans une grande maison d'édition scolaire, un interlocuteur s'inquiète de cette prise en main par la rue de Grenelle et des conséquences possibles à long terme.

De son côté, Philippe Champy rappelle que

«traditionnellement, la liberté pédagogique encadre la liberté d'édition. En France, jamais il n'y a eu d'édition d'État dans le sens d'un manuel publié et prescrit par les autorités, même du temps de Jules Ferry ou de Pétain».

Il relève que, dans son rapport à Jules Ferry, le directeur de l'enseignement scolaire Ferdinand Buisson était fermement opposé à l'édition d'État, à l'idée d'un manuel unique et à la pratique de l'autorisation préalable, ce qu'on appellerait aujourd'hui une labellisation. La liberté pédagogique est donc un «héritage structurel du système scolaire», difficile à enfreindre. C'est aussi le signe de la confiance témoignée aux enseignants. Jamais sa mention n'a été écartée des textes officiels.

Voilà pourquoi les enseignants restent libres de choisir leurs manuels parmi toute la production de l'édition privée et de s'en remettre à la méthode qu'ils préfèrent pour leurs élèves. «Je ne crois pas que le projet du ministère soit de concurrencer l'édition privée expose Roland Goigoux. Le projet politique est de prouver qu'une méthode syllabique stricte est efficace et généralisable pour imposer ensuite aux éditeurs de la cloner. C'est totalement inédit.»

Un chercheur proche du conseil scientifique de l'éducation nationale concède que la liberté éditoriale est importante. Mais aussi qu'aucune méthode proposée par les éditeurs scolaires n'est testée et que son efficacité non plus n'est pas vérifiée. Il défend, en partie au moins, la démarche ministérielle : «On ne peut pas reprocher à l'État d'essayer de regarder cela et de s'interroger sur la pertinence d'une méthode, même si l'idéal serait qu'un organisme indépendant le fasse.»

Roland Goigoux, de son côté, insiste sur le fait que le ministre se concentre sur la lecture au CP parce qu'il est incapable de concevoir l'équivalent en mathématiques, en histoire ou en grammaire. Ces savoirs sont plus complexes à transformer en méthode et les membres du conseil scientifique n'en possèdent pas forcément les compétences. «Il y a un enjeu politique, évidemment. Blanquer et Stanislas Dehaene veulent laisser leur empreinte sur l'apprentissage de la lecture. Je n'ai jamais vu un gouvernement entrer dans un tel niveau de précision dans la pédagogie, ni avoir une telle directivité sur la manière d'enseigner. Les enseignants sont dépossédés de leur autonomie et de leur responsabilité professionnelle. Ce sont des agents d'exécution.»

Pour Philippe Champy, recommander un manuel, c'est aussi placer les enseignants dans une position délicate. «La prescription du ministère existe déjà via les programmes scolaires, le recrutement des enseignants, la formation initiale qui cadre et donne des connaissances et ensuite la formation continue lorsqu'ils sont en poste.»

Le chercheur considère que se placer dans une posture incitative s'avère dangereux. Car nécessairement le ministère considère qu'il a la bonne pratique et fait le bon choix. «Il met sa puissance prescriptive dans la mise en œuvre de la pratique de classe. C'est ça qui est inédit à ce niveau de précision. Cela va jouer sur les formateurs d'enseignants, qui vont s'aligner sur ce manuel sans formuler de remarques critiques sur tel ou tel exercice. Les inspecteurs pourront aussi mettre la pression aux enseignants.»

Il y a eu déjà une tentative similaire, entre 1995 et 1997, sous François Bayrou, avec un manuel d'histoire unique pour le collège, rédigé sous l'égide du Conseil national des programmes présidé par Luc Ferry. «C'était une initiative du «groupe de travail disciplinaire» [au sein du ministère –ndlr] qui relevait en quelque sorte le défi de proposer un manuel conçu d'en haut et livré clés en main », retrace Philippe Champy dans son livre. Cette tentative a échoué pour éviter une révolte des éditeurs scolaires.

Ces derniers, attachés à la liberté pédagogique, attendent les résultats des expérimentations. Craignant aussi que ce manuel de l'Éducation nationale soit distribué gratuitement, ils explorent des pistes d'action juridique sur la question de la concurrence entre public et privé.